

DELIBERATION
DU CONSEIL MUNICIPAL



Séance du 02 septembre 2022

Nombre de membres afférents au conseil municipal : 11

Nombre de membres en exercice : 11

Nombre de membres présents : 06

Nombre de votants : 07

Date de la convocation : 25 août 2022

Date d'affichage : 25 août 2022

L'an deux mil vingt-deux, le deux du mois de septembre, à 20 heures, le Conseil Municipal de cette commune régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Christian GARIOUD, Maire.

Présents : BLANCHET Alain - BONASSI Stéphane - COTTAREL Guy-Noël - GARIOUD Christian - JACQUET Patricia - REVOL Gilbert

Absents : GONSETH Mathilde - PADEY Guillaume

Excusés : ALMAÏDA Marie - MIGUET Corinne- LEGLISE Sébastien

Pouvoirs : MIGUET Corinne donne pouvoir à JACQUET Patricia.

Patricia JACQUET est élue secrétaire de séance.

DELIBERATION N° 2022-22
Objet : Projet de citerne enterrée

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que la commission travaux a finalisé le projet de citerne enterrée au lieu-dit les Carmelines et le soumet au conseil municipal

Il est demandé au conseil municipal de valider le projet de citerne enterrée d'un montant de 59343€ HT et de valider le plan de financement suivant pour 2023

Plan de financement :

- Dépenses		Recettes	
Installation de la citerne enterrée	59 343 € HT	DETR (40%) :	23 737.20€
		FDEC (40%)	23 737.20€
		Autofinancement :	11 868.60€
Total :	59 343€ HT	Total	59 343 €HT

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- **VALIDE** le projet de citerne enterrée d'un montant de 59343€ HT ;
- **SOLLICITE** le concours du Département dans le cadre du Fonds départemental d'équipement des communes (FDEC) 2023 ;
- **SOLLICITE** le concours de l'Etat dans le cadre de la Dotation d'équipement des territoires Ruraux (DETR) 2023 ;
- **PRECISE** que les travaux seront inscrits au budget 2023 et réalisés sous réserve d'obtention des subventions ;
- **MANDATE** le Maire pour constituer et déposer les dossiers de subvention.

Le Maire,
Christian GARIOUD

